

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONDE SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
Un an. . . 18f. » 24f. «
Six mois. . 10 » 13 «
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les feuilles anglaises publient de nombreuses correspondances, dans lesquelles on fait arriver à Paris, plusieurs courriers de Constantinople, porteurs des dernières communications de la Porte. — Le correspondant de Paris, du *Times*, dit :

« Ce matin ont été renvoyées de Dieppe à Paris les dépêches arrivées de Vienne; elles annoncent l'acceptation de la Porte; mais toujours sous la condition indispensable de l'évacuation des Principautés danubiennes avant que son nouvel ambassadeur quitte Constantinople.

» Devant cette nouvelle difficulté, la Conférence de Vienne a proposé un plan qui, il faut l'espérer, satisfera l'amour-propre des deux parties, la Russie et la Porte. Il n'y a rien dans ce nouveau plan qui ne doive satisfaire les deux gouvernements. Le plus grand danger qui puisse résulter maintenant de retards nouveaux serait quelque commotion soudaine, à Constantinople, qui déferait tout ce que l'on a fait: je dis le plus grand danger, en supposant que la Russie n'ait pas d'arrière-pensée et qu'elle désire agir au moins avec quelque bonne foi.

» Les avis reçus aujourd'hui de Saint-Petersbourg vont jusqu'au 17 courant, et, à cette date, grâce aux nombreux achats de grains faits à Odessa, les changes étaient favorables à la Russie. Sous les autres rapports, il n'y avait rien de nouveau et on ne s'occupait pas d'affaires politiques. — Havas.

En tête de la partie non officielle du *Moniteur* figure une note dont la lecture va rassurer enfin, d'une manière positive, ceux qui craignaient encore de voir surgir des éventualités de guerre de la question d'Orient. Cette note est ainsi conçue :

« Des nouvelles de Constantinople, du 19 courant, annoncent que le Sultan a adopté le projet de Note de la Conférence de Vienne, avec quelques changements sans importance. »

Cette heureuse nouvelle a produit, à Paris, le meilleur effet dans le monde des affaires.

Nous recevons, en effet, la dépêche télégraphique suivante :

« Vienne, le 26 août 1853.

» La *Correspondance autrichienne* confirme la nouvelle que la Porte a accepté définitivement, avec de légères modifications, les propositions des quatre Puissances, arrêtées à Vienne. — L'adhésion de la Russie est attendue avec confiance. — Les nouvelles commerciales, du 19, annoncent le même résultat dans les mêmes termes. — Havas.

Aucune nouvelle n'est parvenue du Levant si ce n'est celle produite par la *Patrie*, et d'après laquelle l'armée russe se préparait déjà à évacuer les Principautés. — Havas.

Le *Moniteur* de dimanche ne contient rien d'important dans sa partie officielle. PAUL GODET.

INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* publie un décret important pour le corps enseignant des Lycées. En vertu de ce décret, les attributions des maîtres d'études se trouvent haussées de la façon la plus heureuse, et pour les titulaires et pour les élèves. MM. les Maîtres d'études prendront désormais le titre de Maîtres répétiteurs et en rempliront les fonctions, après avoir obtenu toutefois les diplômes universitaires de licenciés en lettres ou en sciences pour être rangés dans la première classe. — Havas.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

La *Correspondance autrichienne*, du 23 août, annonce que le Gouvernement adoptera incessamment des mesures importantes relativement à l'Italie. L'état de siège sera considérablement modifié, et le comte de Rechberg sera nommé chef de la section civile du gouvernement général. — Havas.

PORTUGAL. — On nous écrit de Lisbonne que, dans la séance du 11 août, la chambre des Députés

a déclaré dignes de la considération nationale les services rendus au Portugal, dans la colonie de Bissao, par l'équipage du brick de guerre français, le *Palinure*, et elle déplore profondément la mort du lieutenant de vaisseau de la marine française, M. Jean de la Gillardaie, tué dans le combat qui a eu lieu pour porter assistance à l'autorité portugaise. Cette décision a été prise à l'unanimité. On assure que la Reine accordera des décorations aux marins qui se sont distingués dans cette brillante affaire, et une pension à la veuve du lieutenant, M. de la Gillardaie. — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Chemillé. — Dimanche 21, à 10 heures du soir, la foudre a éclaté sur les étables d'une ferme de la commune de Chemillé, et, malgré la pluie qui tombait à torrents, le feu s'est déclaré instantanément dans ces étables et dans une vaste grange qui les joignait : en un clin-d'œil tout a été transformé en un immense foyer d'où s'échappaient des torrents de flammes phosphorescentes. C'est avec les plus grandes difficultés qu'on a pu sauver les bestiaux; plusieurs ont été atteints par le feu; un cheval particulièrement a eu la crinière toute brûlée et a failli tuer son propriétaire qui se précipitait pour couper le licol qui le retenait attaché. Les étables, la grange et toutes les récoltes qu'elle contenait ont été complètement détruites : dans la grange étaient entassés 60 milliers de foin et 2,000 gerbes de froment. La maison d'habitation, distante de 2 mètres de la grange a pu seule est sauvée. (*Union de l'Ouest.*)

Dans la nuit de dimanche à lundi, la foudre est tombée sur la flèche du clocher de l'église de Saint-Laurent-de-la-Plaine, près Chalonnès; le clocher, dit-on, a été entièrement dépourillé des ardoises qui le couvraient, et le fluide, paraît-il, n'aurait pas causé d'autres dégâts. (*Union de l'Ouest.*)

FEUILLETON

UN LION PRIS AU PIÈGE.

(Suite et fin.)

V. — LE DUEL.

Le lendemain, dans la matinée, M. Mongereau était occupé à causer, avec sa femme, de la demande faite la veille par son neveu, et de l'embarras dans lequel l'arrivée d'un prétendant allait les jeter, lorsque tout-à-coup des cris : Au secours! se firent entendre sur la terrasse, et mademoiselle Cécile entra dans le cabinet le visage tout décomposé, la voix émue.

— Oh! mon cher tuteur, courez pour empêcher un grand malheur.

— Un malheur, répéta M. Mongereau étonné. Parle, mon enfant.

— M. Léon!

— Léon, s'écria M. Mongereau, en se rappelant l'exaltation du jeune homme, que lui est-il arrivé?

— Il est peut-être mort à présent...

— Mort! dit madame Mongereau effrayée...

— Un duel, répondit Cécile...

— Un duel, lui, oh! c'est impossible, dit M. Mongereau... Et avec qui? Il ne connaît personne dans le pays, et il n'a eu de querelle avec aucun voisin...

— Ah! je ne sais pas si cela est possible, répondit la jeune fille avec désespoir, mais je sais bien que Fanchette est venue m'avertir que le combat avait lieu sous les murs du parc...

— Je cours, dit l'oncle, commençant à redouter en effet un malheur.

Et il sortit, devant déjà la moitié de la vérité.

— Ah! j'en mourrai! dit mademoiselle de Liras, en se laissant tomber sur un fauteuil, et cachant son visage dans ses mains.

— Du courage, mon enfant, dit M^{me} Mongereau.

— Du courage... mais je l'aime, Madame, dit la jeune fille. Je l'aime, je le sens, à lui seul désormais appartiendra mon cœur. Et s'il faut que ce combat ait des suites fâcheuses, c'est dans la maison du seigneur que j'irai cacher ma peine, c'est là que j'irai m'enfermer...

La jeune fille se mit à sangloter, et madame Mongereau, inquiète pour sa fille adoptive et pour son neveu, pria mentalement Dieu de les protéger tous les deux.

Lorsque M. Mongereau, courant à toutes jambes, arriva au lieu que sa pupille lui avait indiqué, il aperçut, en effet, deux hommes l'épée à la main et se disposant au combat.

D'aussi loin qu'il put les voir il leur cria de s'arrêter, et, tout haletant, il se présenta au moment où le fer était engagé.

— Eh bien, Messieurs, dit l'oncle d'une voix sévère, en se jetant sur les épées au risque d'être blessé, que signifie cette conduite, et depuis quand se bat-on sans témoins?

A la voix de M. Mongereau, le comte de Plaïs parut tout interdit. Son adversaire baissa aussitôt son arme, et s'empressa de dire au survenant, avec un accent assez marqué et assez conique :

— Sang-Dieu! Monsieur, je suis bien aise de votre arrivée; peut-être serez-vous plus éloquent que moi et parviendrez-vous à faire entendre raison à ce forcené, qui veut, à toute force, me couper la gorge, et

sans me donner le temps même de m'expliquer.

Après avoir débité cette phrase tout d'un trait, l'inconnu salua et mit son épée sous son bras, comme il eût mis sa canne ou son parapluie. Cet étrange adversaire, choisi par l'élégant comte de Plaïs, avait dans ses allures quelque chose de si grotesque, qu'il fallait être emporté par une aveugle colère pour ne pas rire en le regardant et par conséquent être désarmé.

C'était un de ces vrais provinciaux, qui resteront toujours comme le type le plus complet de la fatuité jointe à l'ignorance. M. Mongereau devina tout de suite que ce jeune homme n'était autre que le fils du marchand de fer de Brives et tout fut expliqué.

— Répondez-vous, Messieurs, dit-il d'un ton sévère.

— Monsieur, dit le Comte très-sérieusement, je ne devais pas laisser passer le refus que vous m'avez fait hier sans en tirer vengeance, et je n'ai pas cru devoir mieux faire, que d'attendre depuis ce matin le futur époux de mademoiselle de Liras, de le provoquer, de le tuer si c'est possible.

M. Mongereau éprouva une joie secrète de la résolution de son neveu; cette résolution lui prouva que celui-ci était guidé par une passion sincère puisqu'elle lui faisait exposer ses jours.

— Oui, Monsieur, dit aussitôt le fils du marchand de fer, heureux enfin de trouver une occasion pour s'expliquer. — J'arrivais ce matin dans une patache pour vous présenter mes devoirs, lorsque Monsieur, que je n'ai pas le plaisir de connaître, m'a interpellé très-grossièrement... J'ai feint de ne pas entendre; mais Monsieur, armé de pied en cap, m'a enjoint de m'arrêter ici en m'invitant à me battre avec lui... A Brives-la-Gaillarde, nous sommes gaillards, Monsieur, mais nous sommes

CHRONIQUE LOCALE.

L'élève et le neveu du docteur Fardeau, dont personne, à Saumur, n'a oublié le talent et l'esprit, M. Théodore Barthelemy, notre compatriote et condisciple, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, par décret impérial du 12 de ce mois. Trente-deux ans de service dans la médecine militaire, la publication de nombreux travaux de chirurgie, approuvés par toutes les sommités de l'art, à Paris : tels sont les titres qui lui ont mérité cette honorable distinction. PAUL GODET.

Samedi dernier, un cultivateur amenait en ville une charrette de fourrage. Il arrivait à la Croix-des-Sables, près du Pont-Fouchard, quand son cheval s'emportant, cet homme se précipita au devant de lui pour l'arrêter. Dans sa précipitation il tomba : la roue lui passa sur la poitrine. — La mort a été instantanée. PAUL GODET.

NOMS DES LAURÉATS DE L'ÉCOLE DES FRÈRES.

1^{re} CLASSE. — Ernest Humeau, 5; Alphonse Serrée, 7; Adolphe Boret, 8; Victor Lehner, 5; Charles Sartoris, 6; Victor Fremont, 4; Gustave Frenzer, 3; Gustave Vigneau, 2; Emile Dugrip, 7; Anatole Videgrain, 4; Eugène Boret; Emile Bauge; Louis Bougros, 5; Pierre Mercier; Auguste Robert; Camille Nain, 2; Rochard; Joseph Guichard, 5; Emile Carré, 4; Louis Duffaud, 5; Eugène Moreau, 2; Joseph Perreault, 2; Jules Dessempme, 2; Auguste Decharte, 2; Louis Piau; Alphonse Jagot, 6; Eugène Vasseur, 7; Ernest Menier; Alexandre Dot; Etienne Toureau; Jules Gréau, 2; Auguste Bodin, 2; Camille Camain, 5; Auguste Perrault; Léon Hamet, 2; Gustave Maupoint, 4; Gustave Vigneau; Baptiste David; Hippolyte Pradelle; Auguste Ferrand; Godfroy.

2^e CLASSE. — Camille Gallet; Emile Boussin, 4; Adolphe Nicolas, 5; Emile Peltier, 5; Arthur Gréau, 2; Louis Vallet, Emile Boret-Mabileau, 5; Gustave Rondeney, 2; Auguste Château, 2; Raymond Camus, 2; Gustave Cathelineau, 2; Philippe Rouiller; Manuel Guinaudeau; Armand Ballu; Charles Boret, 2; Gustave Bontemps; Abel Griffon, 2; Louis Labrousse; Gilbert Bodeau; Hippolyte Dalbret, 5; Victor Mahet, 5; Camille Raguin, 3; Edmond Darnaud; Pierre Enodeau, 2; Edouard Pinot; Alphonse Grandrier; René Vaucelle, 2; Charles Volant; Frédéric Ruéche, 5; Joseph Jousselin; Prosper Delanoue, 2; Raymond Lepine; Prosper Gouby, 2; Camille Gallet; Henri Manson; Laurent Bailly, 2; Emile Nanceux, 2; Théophile Lerron; Félix Bodin, 2; Emile Boret; Paul Debron, 2; Emile Jutard; Victor Peltier; Albert Guillet; Hippolyte Fusiller; Eugène Cocherie; Auguste Lafuye; Maurice Druineau; Normandine; Alphonse Pradelle; Emile Olivier; Joseph Ferrand; Désiré Ferrand.

3^e CLASSE. — Charles Menier, 2; Charles Duffaud, 2; Léon Tarode, 2; Albert Bodin, 2; Ferrand Dalloux;

aussi prudents. J'ai voulu raconter à Monsieur ce que je venais faire sur vos terres, mais il n'a rien voulu entendre...

— Je vous défends de pénétrer jusqu'aux Fougères, m'a-t-il dit d'un air menaçant.

— Mais, Monsieur, ai-je dit, écoutez-moi et vous saurez...

— Je ne veux rien savoir, remontez en voiture, partez, ou sinon...

— A Brives, nous sommes gaillards. Je me disposais à monter en voiture, lorsque Monsieur m'a dit :

— C'est inutile; puisque je vous tiens, finissons-en; il faut que l'un de nous cède la place à l'autre; défendez-vous, car je vendrai ma vie très-cher.

Et aussitôt il m'a jeté une de ses épées, s'est mis en garde, et je me suis trouvé forcé d'en faire autant; lorsque vous êtes arrivé, Monsieur, pour mettre fin à cette situation ridicule.

Un instant le sourire vint errer sur les lèvres de M. Mongereau, mais il le contint aussitôt, et, s'adressant à son neveu :

— Eh bien! Léon, qu'avez-vous à dire?... Comment, vous, un homme du monde, expliquerez-vous une telle conduite? Est-ce ainsi que vous entendez l'hospitalité?... Croyez-vous qu'il soit bien convenable de s'embusquer aux détours des chemins pour forcer les gens à faire à notre guise? Répondez!

— Mon oncle, dit M. de Plais, je vous ai demandé hier la main de votre pupille; vous me l'avez refusée, c'est votre droit; mais j'ai juré de tuer tous les rivaux qui se présenteraient, ou de me faire tuer par l'un d'eux; vous m'aviez prévenu de l'arrivée de Monsieur,

Pierre Bellanger; Jean Baron; Pierre Marouillard; Félix Ribert; Paul Borien; Eugène Lair; François Druineau; Eugène Chalopin; Adolphe Legué; Henri Guyard; Louis Lambleu; Maurice Charreau; Léon Boret, 2; Armand Bouchard; Alexandre Boujet; Charles Piridy; Arthur Pastry, 2; Gabriel Guyomard; Louis Bonneau, 2; Emile Sergé, 2; Léon Villemot; Léon Lacot; Victor Nicolas, 2; Eugène Rouiller; Philippe Delahaie, 2; Alexandre Offray; Eugène Allain; Armand-Mauriceau, Auguste Ferrand; Ferdinand Frenzer, 2; Léon Pissot; Maximilien Dugrip; Alexandre Berthua; Jules Ballu; Louis Renouelle; Jules Viau; Grégoire Dubreuil; Armand Bouchard; Joseph Marquet; Victor Bauge, 2; Emile Monprofit; Robert Plomelle, Alexis Poitevin; Henri Rochard; Victor Coyer; Ernest Mazé; Maurice Clément; Louis Richard; Emile Berthua; Alexis Arriau; Prosper Terville; Auguste Dalibon; Joseph Oulard; Charles Ménage, Alexandre Sallé.

4^e CLASSE. — Frédéric Ferrand, 2; Edouard Edelin; Frédéric Mathieu; Louis Pagner; Georges Aubry; Louis Petit; Auguste Baptiste; Eugène Lusé; Paul Agréard; René Talvert; Ludovic Foray; Emile Allouin; Jules Lorrain; Louis Leroy; Paul Bodin; Victor Cocherie; Georges Balothé; Joseph Perrault; Louis Girard; Eugène Tulasne; Eugène Rochard; Baptiste Gruau; Emile Décore, Honoré Vata; Etienne Neau; Emile Legué; Armand Moquart; Henri Gaschot; Anselme James; Charles Legaret; Pierre Ragner; Eugène Blandin; Alfred Godfroy; Henri Girard; Charles Catineau; Antoine Lefage; François Refour; Paul Moreau; Paul Dusap; Edouard Tarrode; Alphonse Sergé; Jules Lacot; Julien Gaitte; Paul Dubaut; Emile Renouelle; Ernest Marie; Paul Archelet; Victor Hurlteloup, Ludovic Labay; Clément Gondouin; Michel Loué; Léon Décore; Frédéric James; Emile Delaunay.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Des lettres de Turin nous apprennent qu'on parle beaucoup, dans le monde savant et industriel de cette ville, d'une application nouvelle et fort ingénieuse de l'électricité. M. le chevalier Bonolli, de Turin, directeur des télégraphes sardes, vient d'inventer des métiers électriques, destinés à remplacer, avec de grands avantages, les métiers Jacquart, pour tisser les étoffes façonnées. Les détails manquent encore sur cette invention qui semble appelée à faire époque dans l'industrie, et sur laquelle nous reviendrons aussitôt qu'il nous sera possible de fournir des renseignements nouveaux sur elle. — Havas.

FAITS DIVERS.

On doit se souvenir que, peu après le 2 décembre, Louis-Napoléon, président de la République, créa un prix de 50,000 fr. pour la première appli-

cation sérieuse de l'électricité et de sa belle et puissante lumière aux arts utiles. — Un délai de 5 ans fut accordé. Ce prix semble à la veille d'être gagné. Voici comment :

Hier au soir, 10,000 personnes, placées sur trois et quatre rangs, bordaient les parapets du pont au Change, du pont d'Arcole et des quais des deux rives de la Seine, pour regarder travailler, à 8 heures du soir, par une nuit des plus obscures, plusieurs centaines d'ouvriers, dans l'inextricable échafaudage du pont Notre-Dame, qui doit être reconstruit pour le 1^{er} décembre prochain et livré à la circulation le 2.

Il est venu à l'idée d'un physicien d'organiser une batterie électrique au moyen de pots de grès. — Sa pile établie, il l'a placée sur un des échafaudages du pont, devant la tour de la machine hydraulique, et, ainsi placée, aidée d'un réflecteur, elle projetait sur le chantier des travailleurs une masse de clarté tellement vive, que ces ouvriers continuent leurs travaux avec autant d'aisance qu'en plein midi. — Ainsi, plus d'interruption dans le travail. — Les jours sont doublés. — Il y aura des ouvriers pour travailler 12 heures à la lumière du soleil, et les autres 12 heures à la lumière électrique. — La rue de Rivoli, les quais, les boulevards du Centre doivent être, dit-on, prochainement illuminés par la belle lumière électrique. — Havas.

— On écrit de Madrid, 23 août :

« Le pays vient de rendre son verdict souverain sur la polémique ardente et passionnée à laquelle la question des chemins de fer a donné lieu depuis trois ou quatre mois. Le décret royal du 7 août courant, par lequel toutes les concessions sont maintenues, a été reçu et applaudi avec enthousiasme sur tous les points de la monarchie. Sur plus d'un point, à Cadix, par exemple, les cloches ont été mises en branle, les maisons pavoisées le matin, illuminées le soir. La Gazette officielle est chaque jour chargée d'adresses de félicitations et d'actions de grâces, adressées à la Reine par tous les corps constitués, organes provinciaux ou municipaux des populations reconnaissantes. Les journaux de toutes les couleurs font chorus, et, chose bien digne de remarque, ceux qui appartiennent aux opinions les plus avancées de l'opposition, blâment énergiquement leurs confrères de la capitale de s'être laissé entraîner au service des petites passions intéressées à l'ajournement de certains chemins de fer, attendus avec impatience par le pays. Des députations s'organisent dans toutes les provinces; plusieurs sont déjà parties pour venir déposer aux pieds du trône l'hommage de leur reconnaissance. »

Le chemin du nord de l'Espagne est celui sur lequel le pays se félicite le plus de voir bientôt s'organiser de nombreux et puissants chantiers, grâce à l'activité bien éprouvée de M. de Salamanca. La concession de ce chemin n'avait point été particulièrement mise en question. Elle avait été comprise dans une mesure générale qui soumettait toutes les concessions à l'examen du Conseil d'Etat.

Madame Mongereau interrompit son mari en lui montrant Cécile, dont la pâleur et les traces de larmes disaient tout le secret.

M. Doisteau fils fut présenté à ces dames.

— Monsieur, dit tout bas Cécile à Léon, pourquoi vous exposer ainsi?... Si vous eussiez péri?

— J'avais un talisman, répondit le Comte en montrant une fleur séchée qu'il gardait sur son cœur.

— Oh! il m'aime! pensa Cécile.

Le lendemain, le fils du marchand de fer partit pour Paris avec des lettres de recommandation pour les dames qui se chargent volontiers de faire l'éducation des habitants de Brives et de Carpentras.

Six mois après cet incident, M. le comte Léon de Plais épousa mademoiselle Cécile de Liras.

— Eh bien! mon ami, lui dit son oncle en revenant de l'église, te voilà amoureux et marié...

— Ah! mon cher oncle, répondit-il en riant, la vertu a des pièges dans lesquels les cœurs les plus sceptiques doivent tomber.

— Et tu as été pris au piège! ajouta M. Mongereau... Maintenant tu riras des frondeurs et des sceptiques de vingt-quatre ans.

— Non, je n'en rirai pas, mais je ferai comme ma tante, Cécile et vous avez fait : je leur pardonnerai.

(Le Voleur.) PAUL DE LASCAUX.

BOURSE DU 27 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 105 50.
3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 80 10.

BOURSE DU 29 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 104 90.
3 p. 0/0 baisse 85 cent. — Fermé à 79 25.

Il ne s'agissait nullement de rechercher, dans cet examen, s'il y avait ou non lieu de revenir sur ce qui avait été fait, comme on l'a cru généralement à l'étranger. Le gouvernement n'avait demandé au Conseil d'Etat, — l'exposé des motifs et les termes du décret de renvoi en font foi, — qu'un avis sur les moyens de faire disparaître certaines irrégularités de forme qu'un incident parlementaire et la polémique intéressée de certains journaux avaient grossies outre mesure. Quant à la concession du chemin du nord de l'Espagne, elle était, même sous ce rapport, à l'abri de tout reproche. Au fond, elle était inattaquable, puisqu'elle avait pour elle une loi votée, le 20 février 1850, par les Cortès, et appliquée par le gouvernement à cette concession en vertu de l'autorisation qu'il tenait de la loi. Seulement, comme les travaux n'étaient point commencés sur la ligne du nord, le Conseil d'Etat, qui n'a, dans l'espèce, que voix consultative, pensait qu'il n'y avait aucun inconvénient, qu'il y avait avantage évident, non point à révoquer la concession, mais à la soumettre à un nouvel examen des Cortès pour chercher à amoindrir, au profit du Trésor, les avantages des concessionnaires, qu'on trouvait exorbitants. Le gouvernement n'a pas jugé qu'il pût, sans compromettre sa dignité, sans porter atteinte au crédit national, laisser planer le moindre doute sur l'efficacité d'un engagement signé par la Reine après autorisation formelle des Cortès. On vient de voir ce que le pays pense de cette loyale résolution. Il n'y a donc plus qu'à mettre la main à l'œuvre, pour que les Pyrénées soient aplanies plus réellement que n'a pu, à coup sûr, se le figurer Louis XIV. On attend avec impatience le retour de M. de Salamanca, parti depuis quelques jours à l'effet de presser l'organisation de la grande compagnie internationale qui s'est formée à Paris, au mois d'avril dernier, et qui déjà comptait, lorsqu'elle a cru devoir suspendre les effets de son prospectus, sur cinq fois plus de souscriptions qu'il n'en fallait pour lever le capital nécessaire. »

REGOR. — Havas.

—Le navire *La Sole*, venu directement de Bordeaux à Paris et dont nous avons signalé le passage devant le Havre et devant Rouen, est arrivé à Paris. Il est mouillé en amont du Pont-Royal, devant les Tuileries, et il excite à juste titre la curiosité. M. Guybert, son constructeur, a donc résolu le problème d'un navire, ayant assez de stabilité pour tenir la mer, et assez peu de tirant d'eau pour remonter la Seine jusqu'à Paris.

Cent mille personnes passent chaque jour sur les ponts des Arts et du Carrousel ainsi que sur les quais d'Orçay et du Louvre. Ces cent mille personnes se répandent ensuite dans tous les quartiers, toutes les rues, toutes les maisons, pour ainsi dire; on comprend que la nouvelle de l'arrivée d'un vrai navire de mer, un trois-mâts au port St-Nicolas du Louvre ait rayonné dans toute la capitale, comme avec les fils des télégraphes électriques, et que la foule se soit pressée en vue du navire. L'idée de voir ar-

river au pont des Arts de véritables navires allant sur la mer, comme ceux de Londres, a toujours été le rêve chéri des bons bourgeois de Paris. Aussi les curieux se portent-ils en masse sur tous les points d'où l'on peut examiner à loisir le grément de *la Sole*. Samedi soir, les matelots ont fait la toilette de la goëlette, le dimanche elle est apparue avec ses mâts effilés, convertis de banderoles de mille couleurs. A vrai dire, c'est un spectacle bien nouveau pour les Parisiens de voir à deux pas du Louvre des matelots et des mousses; car il y a des mousses, grimés comme de véritables chats, sur les vergues, dans les haubans et les cordages.

Paris devenu port de mer! Paris étant le premier fabricant du monde, le centre où viennent aboutir tous les chemins de fer, on ne peut plus prévoir quelle sera sa prospérité, son éblouissante splendeur, d'ici à la fin de ce siècle.

Il est inutile d'ajouter que, dès ce matin, un grand nombre de canotiers de Bercy et d'Asnières, sont venus, dans leurs fines embarcations pour visiter la goëlette *la Sole* et son équipage. On se doit des égards entre marins.

Paris, ayons-le, a aussi d'autres préoccupations qui lui prennent bon nombre d'heures chaque soir. Nous voulons parler de la nouvelle comète qu'il examine, qu'il étudie des hauteurs de Montmartre ou de ses mansardes. Montmartre, de loin, ressemble à un parc d'artillerie, tant les lunettes du plus gros calibre recouvrent, à rangs pressés, le sommet de ses buttes. Il n'est pas jusqu'aux promeneurs n'ayant pour observatoire que le bitume des boulevards ou le pavé des places publiques, qui ne marchent le nez en l'air pour découvrir l'astre annoncé. Malheureusement le ciel était voilé; mais peu importe, si quelque grosse étoile se laisse voir un moment; car le promeneur est sérieusement convaincu qu'il a aperçu la comète. — Havas.

L'ANGELUS.

AVE MARIA.

Les derniers feux du jour et ses derniers rayons
Luttent avec la nuit sur la cime des monts;

A flocons rosés, les nuages

Se groupent dans l'éther, au vent léger du soir;

Dans la brume, à demi s'efface le manoir;

L'ombre inonde les paysages,

Et déjà le lévite a posé l'encensoir.

Sur la plage silencieuse

Zéphyr s'élève pur et doux;

Au son de la cloche pieuse,

La bergère se signe et prie à deux genoux.

Je te salue, ô Vierge, entre toutes bénie!

La grâce est ta beauté, ton sourire est l'amour;

Sur ton front la candeur brille aux vertus unie,

Et de sa splendeur infinie

L'Esprit t'a couronnée au céleste séjour.

Reine des cieux, souris à ma prière;
Comme un parfum, qu'elle monte vers toi;
Astre béni de paix et de lumière,
Daigne incliner tes rayons jusqu'à moi!

Fleur de mystère aux yeux du Seigneur précieuse,
Beau lys, dont la colombe a bu le parfum pur,
De l'olivier béni, branche mystérieuse,
Marie! étoile radieuse!

Pour calmer l'océan, lève-toi dans l'azur.

Je te salue! ô Mère, dès l'aurore,
De mes soupirs si l'encens te fut doux,
Avec ces bruits du jour qui s'évapore,
Reçois les vœux que je t'offre à genoux.

Oui, l'heure où l'on t'invoque est belle entre les heures;
Marie! en cet instant, un cantique d'amour,

Comme un encens, vers toi, monte de nos demeures,
Et de la chapelle où tu pleures,
Notre-Dame! l'airain te salue à son tour.

Reine des cieux, souris à ma prière!
Comme un parfum, qu'elle monte vers toi;
Astre béni de paix et de lumière,
Daigne incliner tes rayons jusqu'à moi.

O Vierge! d'une femme écoute la prière,
Toi qui sais de mon cœur le secret douloureux!
Des fleurs d'un saint espoir viens semer ma carrière,

Et, s'il faut graver le calvaire,
Marie, oh! prête-moi ton appui généreux!

Abrite-moi sous ton aile propice,
Mère du Christ, souviens-toi des pécheurs;
Et le grand Dieu suspendra sa justice,
A ta prière, ô Dame des douleurs!

VICTOIRE SEGUN.

Marché de Saumur du 27 Août.

Froment (l'hectol.)	25 50	Graine de trèfle	50 —
— 2 ^e qualité	25 —	— de luzerne	54 —
Seigle	15 15	— de colza	25 —
Orge	11 20	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	7 90	(l'hectolitre)	— —
Fèves	14 —	— cassées (30 k.)	85 —
Pois blancs	20 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	20 80	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1852.	90 —
Cire jaune (30 kil)	160 —	2 ^e —	70 —
Suif fondu	— —	3 ^e —	60 —
Huile de noix ordin.	58 —	de Chinon.	65 —
— de chenevis.	45 —	de Bourgueil.	75 —
— de lin.	55 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière.	32 —	1 ^{re} qualité 1852	60 —
Foin 1855. id	57 —	2 ^e —	50 —
Luzeine.	50 —	3 ^e —	45 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce.

Les créanciers de la faillite du sieur Michel Péan, fabricant de Chaux, domicilié commune de Saint-Hilaire-du-Bois, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'art. 493 du Code de Commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le vendredi, 2 septembre prochain, à midi précis, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(000) A. DUDOUET.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Hôpital militaire de l'École de Cavalerie

ADJUDICATION

AU RABAIS

Des denrées et objets de consommation, Pour l'année 1854.

Le public est prévenu que le 15 septembre 1853, à onze heures et demie du matin, il sera procédé, à l'Hôpital militaire de l'École de cavalerie de Saumur, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des denrées et objets de consommation ci-après désignés, nécessaires audit Hôpital pendant l'année 1854.

Cette adjudication sera faite par le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative de l'éta-

blissement, en présence des officiers de santé en chef et de l'officier comptable.

DÉSIGNATION DES FOURNITURES.

Viande	le kilo.
Pain de 1 ^{re} et de 2 ^e qual.	id.
Vin rouge	le litre.
Vin blanc	id.
Riz	le kilo.
Vermicelle	id.
Pruneaux	id.
Sel	id.
Lait	le litre.
Œufs	la pièce.
Beurre	le kilo.
Pommes de terre	id.
Pois cassés	id.
Haricots secs	id.
Lentilles	id.
Bois à brûler	le quint. m
Charbon de bois	id.
Huile à brûler	le kilo.
Chandelles	id.
Paille de seigle	le quint. m
Sucre lumps	le kilo.
Miel blanc	id.
Orge en grains	id.
Sangsues	le cent.
Farine de seigle	le kilo.
Fioles à médecine, en verre blanc	le cent.
Fioles à médecine, en verre bleu ou brun	id.

Les soumissions pourront être faites pour la fourniture d'un ou plusieurs des articles ci-dessus, et devront porter un prix ferme pour chacun d'eux,

à l'exception du pain, pour la fourniture duquel les soumissions stipuleront un rabais sur les mercures successives. Toutes les soumissions seront établies sur papier timbré. (Cette condition est de rigueur.)

Les personnes, dont l'intention est de soumissionner pour les fournitures de vin, riz, vermicelle, pruneaux légers secs, huile à brûler, sucre et miel, sont invitées à examiner préalablement les échantillons déposés à l'Hôpital, afin de pouvoir établir leurs prix d'après la qualité de ces objets qui serviront de types à l'adjudication.

Les denrées seront rendues et livrées à l'Hôpital, aux frais du fournisseur.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera solidaire avec lui envers le Gouvernement, et dont les noms, qualité et demeure devront être mentionnés au bas de la soumission. Un certificat de l'autorité civile, ou de la chambre de commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et de sa caution, y sera joint.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes qui exercent elles-mêmes le genre de commerce auquel se rapportent les objets soumissionnés. Toutefois, les négociants munis de la patente de première classe seront admis à soumissionner pour toute espèce de fourniture.

Aucune soumission ne sera admise si elle ne renferme toutes les conditions précitées.

L'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges au bureau du Sous-Intendant militaire, rue Beaurepaire, n° 20, et au bureau de l'officier-comptable, à l'Hôpital de l'École de cavalerie, où l'on aura l'aperçu de l'importance des fournitures.

Fait à Saumur, le 15 août 1853.

Le Sous-Intendant militaire,
REQUIER.

MAISON MEUBLÉE

AVEC JARDIN, ÉCURIE et REMISE,

Sise à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

A LOUER

Au mois ou à l'année, pour entrer en jouissance de suite.

Cette maison est composée, au rez-de-chaussée, d'une cuisine avec salle à manger, cour, cellier, et une porte ouvrant sur un escalier descendant sur la rivière du Thouet; un premier étage composé de deux chambres à coucher avec les ouvertures donnant sur ladite rivière et le jardin; grenier régnant sur le tout.

S'adresser au sieur BERNARD, gérant de la Dive, à la Motte-Bourbon, commune de Pouançay, par Loudun (Vienne). (000)

RÉCOLTES

A VENDRE SUR PIED

Sur les biens des mineurs Beaufils,

Situés commune de Varennes.

POIS BLANCS (HARICOTS.)

Six ares environ, dans l'ouche près la maison.

Trente ares environ, dans la pièce du Chellet-des-Noues.

Trois ares environ, dans une autre pièce, au même lieu.

Vingt-deux ares, dans la pièce des Jardins.

POMMES DE TERRE.

Quarante-cinq ares, dans la pièce susdite du Chellet-des-Noues.

Trois ares, dans le petit champ de la Motte.

BLÉ DE TURQUIE.

Vingt-six ares, dans la pièce des Jardins.

VIGNES.

1° Six rangées, dans l'ouche près la maison.

2° Neuf rangées, dans la pièce du Chellet-des-Noues.

3° Neuf rangées, dans une autre pièce, au même lieu.

4° Vingt rangées, dans les Champs-Bas, en trois endroits, savoir: 11 dans un, 5 dans l'autre et 4 dans le troisième.

Une rangée, dans la pièce de la Caillonnerie.

Une rangée, dans la pièce du Quart.

Trois rangées, dans le petit champ de la Motte, joignant Reignier.

L'ADJUDICATION de ces récoltes aura lieu, en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire à Varennes.

Le Dimanche 4 Septembre 1853, à midi.

S'adresser, pour voir la récolte, au sieur BEAUFILS, l'un des mineurs, et, pour tous autres renseignements, soit à M. LANGLOIS, marchand à Saint-Lambert, tuteur des mineurs, soit audit M^e BAUDRY, notaire à Varennes.

A VENDRE

LA FERME

DU BIGNON-DE-VERT

Située, pour la plus grande partie, en la commune de Parçay (Maine-et-Loire), et s'étendant tant sur la commune de Gizeux que sur les communes de Vernueil et Courléon.

Cette ferme a une superficie de 22 hectares 7 ares 80 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e CESTRON-LAMOTTE, notaire à Angers.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

La propriété de la MODETAYE, située dans la commune de Blou, canton de Longué, à 10 kilomètres de Saumur, d'un facile accès, et composée comme suit:

Jolie maison de maître, servitudes, cour et jardin;

Une ferme d'un revenu de 1,000 f.

Deux prairies d'un revenu de 800

Des bois-tailis produisant annuellement 260

Des terres et des vignes d'un revenu de 100

Total, 2,160 f.

Non compris la maison et les jardins.

La contenance totale de cette propriété est de 37 hectares 60 ares 50 centiares. (500)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (296)

PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON

Préparées sur la formule du Dr Anderson, à LA PHARM. G. RUE CAUMARTIN, A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur désagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les écraser, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pilule avant ou après le repas favorise la digestion, rétablit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glaires pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons. Dépôt à Saumur, chez M. Brière, phar.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 8 septembre 1853, à midi, en l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Une JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ, située au Vau-l'Anglais, commune de Saint-Florent, à 2 kilomètres de Saumur.

Elle consiste en maison, cellier, jardin et morceau de vigne; le tout se tenant et contenant environ 67 ares. (505)

Une Maison de Commerce de cette ville DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une MAISON, située à Saumur, Grand'Rue, n° 53, occupée par M. Hyacinthe Boutault, boulanger.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (445)

M. BYGRAVE M^e-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés. (656)

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1^{re} qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 2 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

CHOCOLAT.

ANCIENNE MAISON L. MARQUIS

Ex-Fournisseur du comte d'Artois, de la duchesse de Berry et du duc d'Aumale.

56 ANS DE FONDATION, 5 BREVETS D'INVENTION.

218, RUE SAINT-HONORÉ ET RUE RICHELIEU, 2, PARIS.

Ce CHOCOLAT a eu la rare faveur de mériter les suffrages des membres de l'auguste MAISON DE BOURBON, et, après 1830, ceux des princes de la FAMILLE D'ORLÉANS. Ces distinctions sont une marque non équivoque de la supériorité de ce produit, supériorité constatée par les célébrités médicales, qui, en lui reconnaissant tout le principe digestif, joint à la délicatesse de son arôme, le prescrivent aux convalescents et aux enfants débiles, comme le meilleur tonique, et aux mères de famille comme un aliment sain et pur de toute sophistication.

Caraignan 1 f. 50. | Caraque santé. . . 3
Caraque et Maraig. 2 | Caraque vanille. 3 50 et 4 f.

Sortes composées 3 f.

CHOCOLATS PRALINES, BONBONS DUCHESSE, BOUCHÉES DE MARQUISE.

DÉPÔT A SAUMUR

Chez MM. BESSON, COMMON, PONSURET, MARH; HÔTEL BUDAN. (536)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

100/000 — BÉNÉFICES APPROXIMATIFS — 100/000

100/000 — BÉNÉFICES APPROXIMATIFS — 100/000

DE L'APICULTURE OU

CULTURE ET EXPLOITATION DES ABEILLES

SUR LES GRANDES LIGNES DES CHEMINS DE FER ET DANS LES PARCS RÉSERVÉS.

Société en commandite sous la raison sociale: C.-E. MEULIEN et C^{ie}.

CONSEIL DE SURVEILLANCE:

MM. DE L'ESPÉE, président du conseil d'administration du Chemin de fer de Rouen;
Le COLONEL HUBER, neveu de l'auteur des Observations sur les Abeilles;

MM. L. DE CHAUMONT, propriétaire;
ALFRED PROST, banquier, directeur général de la Compagnie des Caisses d'escompte;
AUBÉ, maître de forges, propriétaire;

MM. Le COMTE DE LEVEN, propriétaire;
Le VICOMTE LASTIC, propriétaire;
DE BEAUVOYS, apiculteur, membre de plusieurs Sociétés d'agriculture.

On souscrit chez M. PROST et C^{ie}, banquiers de la Société, rue du Houssay, 1 (Affranchir).

CAPITAL SOCIAL: 1,000,000 f.

On souscrit chez M. PROST et C^{ie}, banquiers de la Société, rue du Houssay, 1 (Affranchir).

Divisé en dix mille actions de 100 f., payables: 20 f. en souscrivant, et les quatre autres cinquièmes, de trois mois en trois mois.

La Société a pour but d'accroître en France la production du miel et de la cire, qui est si inférieure à nos besoins, que nous achetons à l'étranger pour plus de 4 millions de cire et pour des sommes beaucoup plus considérables de miel; cependant la falsification double ces quantités par des ingrédients nuisibles à la santé. Le produit au moins de 100,000 ruches nouvelles se placerait fort avantageusement, et c'est à quoi il nous faut arriver si l'on ne veut pas que les falsificateurs occasionnent chaque année davantage des accidents.

Le produit des nouvelles ruches sera plus considérable que par les anciens procédés et coûtera beaucoup moins. Plus de

maladies des mouches, point d'essains perdus, car avec le nouveau modèle des ruches les reines ne peuvent sortir sans la volonté de l'apiculteur; transport facile d'un paturage à un autre, telles sont les garanties de succès qui permettent de ne plus craindre de mauvaises saisons. Cette nouvelle ruche revient à peu près à 40 fr. toute posée, et produit au minimum du miel pour cette somme, ce qui fait tout juste un revenu annuel de 100 p. 100. Cette ruche est si bien confectionnée qu'elle ne peut être ni ouverte, ni emportée par les voleurs; aucun animal malfaisant ne peut y pénétrer, et on peut enlever les gâteaux et les abeilles, visiter l'intérieur, extraire

tout corps étranger qui pourrait les incommoder sans pour cela les troubler en rien. Le produit de l'abeille n'est pas éventuel; elle n'a qu'une passion, celle du travail et de la production, et il n'y a pas de peine qui soit mieux récompensée que la sienne: ce sont les seules ouvrières qui travaillent dans l'intérêt absolu du maître et sans avoir besoin d'être surveillées. Les chemins de fer de Paris au Havre, de Rouen à Dieppe, etc., ont accordé à la Société tous les emplacements qui pourraient lui convenir, et ils ont consenti au transport gratuit des employés de la Société; ils savent que des chefs de station en élèvent depuis longtemps et cela avec succès.

C'est en Écosse qu'on a placé des ruches sur tous les parcours des chemins ferrés, où elles produisent de grands bénéfices, et ce qui fait que chaque jour on les multiplie davantage; il paraît qu'en Allemagne on a vu en faire autant.

Les combinaisons sont telles que le résultat le plus heureux ne saurait être mis en doute un seul instant; de grands propriétaires ont concouru à cette opération, et tout ce que nous pouvons dire de plus significatif à ce sujet, c'est que la Société ne peut plus disposer que de quelques actions.

On désirerait des représentants en province. (Affranchir.)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné